

# LA CHARTE DES PAYSAGES



de la Ville de Bordeaux

Construire le futur paysage bordelais





## **Avant-propos** d'Hugues Martin, Député-Maire de Bordeaux **Bordeaux innove**

*Avec cette "charte des paysages", Bordeaux initie une démarche tout à fait novatrice parmi les métropoles européennes.*

*Si les Bordelais aiment tant leur ville, c'est parce qu'elle présente quelques caractéristiques qui la rendent unique. Ville de patrimoine et de pierre, Bordeaux est une ville où la nature est partout présente, par son large fleuve qui lui apporte les pulsations de l'océan et dont les berges ne sont qu'en partie domestiquées, mais également par ces espaces verts publics et ses si nombreux jardins privés.*

*Aujourd'hui, le projet urbain, lancé il y a 10 ans, est concrétisé dans de nombreux domaines : les quais ont été rendus aux Bordelais, les espaces publics ont été rénovés et modernisés autour du tramway qui irrigue la ville, la rive droite trouve les voies d'un nouveau développement. Les espaces verts concourent largement à cette métamorphose avec de grandes réalisations – jardin botanique, parc des berges ou rénovation du parc bordelais – et de très nombreux projets de quartiers – parc Rivière, jardin des Dames-de-la-Foi, square Vinet, jardin Dupaty ... -. De grands projets sont en cours : le "jardinage" des quais, notamment de part et d'autre de la place de la Bourse, le nouveau parc public sur les quais rive gauche qui agrémentera les quartiers St-Michel et Ste-Croix. D'autres démarrent, comme la "rive verte" qui permettra de créer, à la Bastide, l'un des plus grands projets européens de parc urbain.*

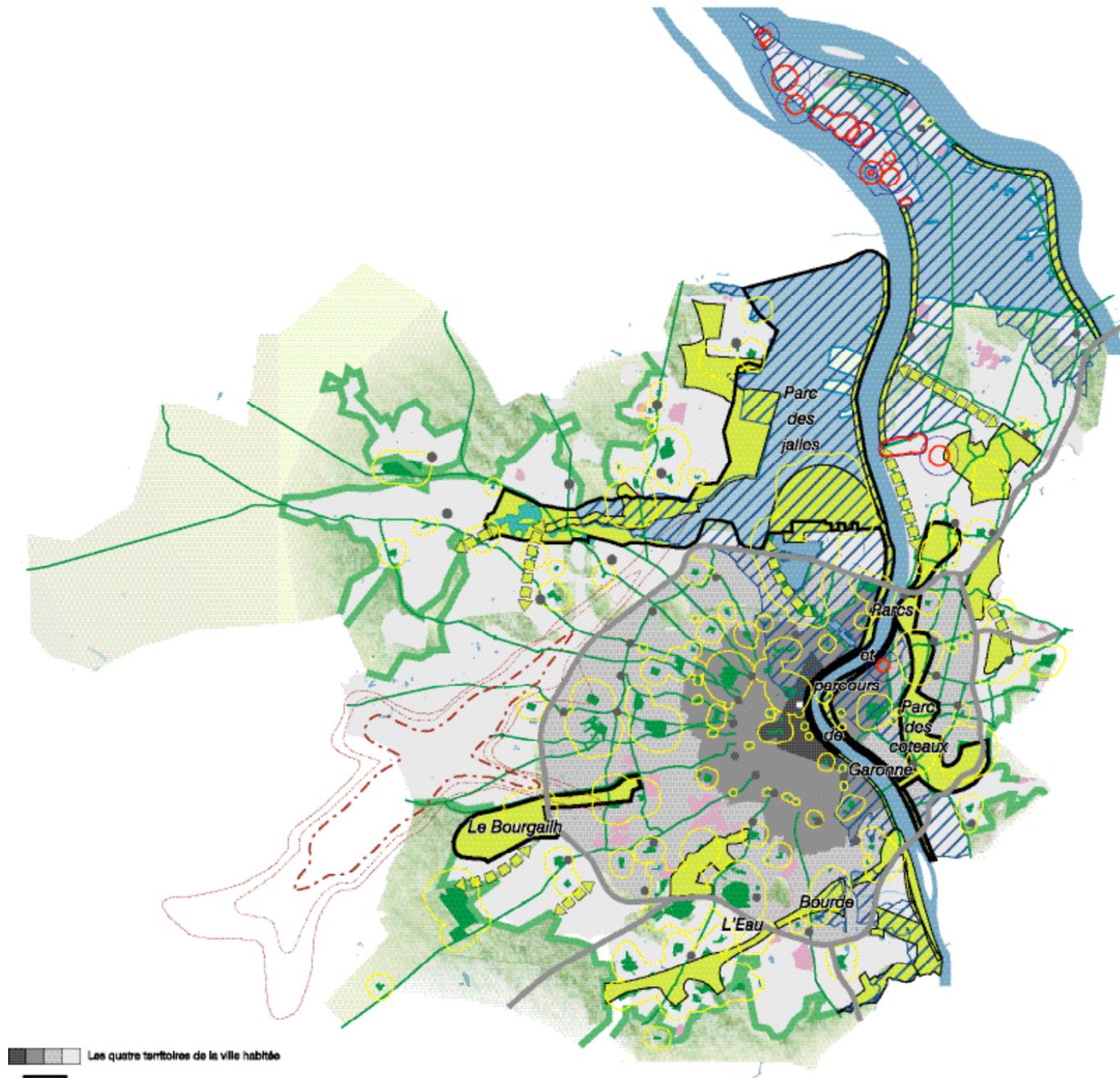
*Ces multiples projets, sans oublier les rénovations de nos rues et places, ou les créations d'espaces verts nouveaux dans les opérations d'urbanisme publiques et privées, doivent non seulement être coordonnées mais s'inscrire dans la durée, au service de la beauté de la ville, de son dynamisme et de son agrément de vie pour les Bordelais. C'est l'objet de cette charte.*





## Une ville plus verte et plus viable

Le programme des paysages de Bordeaux s'inscrit dans le projet de trame verte du PLU communautaire. Les nouvelles plantations s'inscrivent dans la continuité du Parc des Jalles au nord, du Parc des Coteaux à l'est, ou du Parc du Bourgailh.



Les quatre territoires de la ville habitée  
Grands projets de parcs et d'espaces naturels d'agglomération

**Nature et patrimoine urbains**

- Le site fluvial : des contraintes architecturales et urbaines à préciser
- Préserver le patrimoine bâti des centralités
- Un réseau de parcs à compléter
- Des avenues à requalifier
- Un système de parcs urbains à développer et articuler
- Continuités paysagères à traiter
- Des emprises viticoles à protéger

**Hors la ville : natures périphériques et contraintes artificielles**

- Des vallées inondables à préserver et équiper
- Les limites forestières et pelustres à conforter
- Des réserves forestières à préserver et équiper
- Périmètre des sources
- Périmètre Soverco
- Zone aérienne de bruit (PEB)

Échelle : 0 1000 2000 m  
Travail : juillet, Mars 2009

## Présentation

par Elisabeth Vigné, adjointe au maire, déléguée à l'écologie urbaine, à l'environnement et aux espaces verts

## Une vision et un outil

En retrouvant son fleuve, mis en valeur par la réalisation du projet urbain, Bordeaux reconstruit son image à l'échelle de sa géographie.

La Garonne constitue, en effet, l'ossature du Plan Vert dont la ville s'est dotée en 2001.

Parmi les engagements de ce plan figurait la mise en œuvre d'une charte des aménagements paysagers.

C'est chose faite.

Bordeaux, ville minérale dans un écrin vert, met ainsi en œuvre un projet ambitieux, visant à penser son développement à partir d'une identité paysagère très forte.

Cette démarche est unique parce que globale ; elle définit la création de nouveaux espaces publics, parcs d'agglomération, jardins de quartier, ponctuations vertes, et une palette végétale cohérente et identitaire.

A travers les orientations retenues, qui mêlent approches naturalistes et alignements, Bordeaux concilie à la fois la physionomie d'une ville bâtie sur les marécages, la force d'un site estuaire et maritime, mais aussi le caractère d'un des ensembles urbains les plus ordonnancés d'Europe.

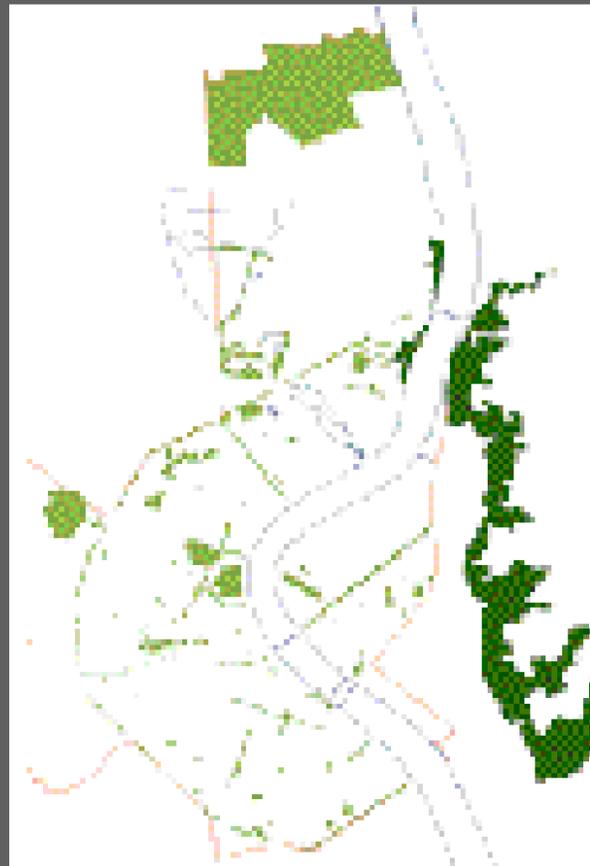
La charte des paysages proposée ici répond à cette triple exigence.

Elle est un outil au service d'une ambition.

Démarche partagée qui concerne tous les bordelais, elle est également un guide référent à l'attention de tous les acteurs du paysage, qu'ils soient publics ou privés, concepteurs ou investisseurs.



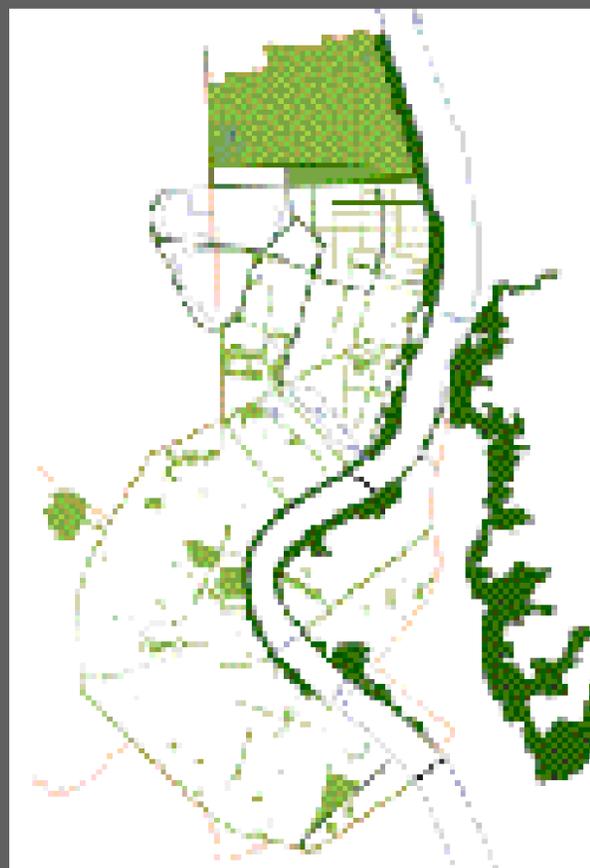
Carte état existant



Structure paysagère existante



Carte Plan paysage Projet



Structure paysagère Projet

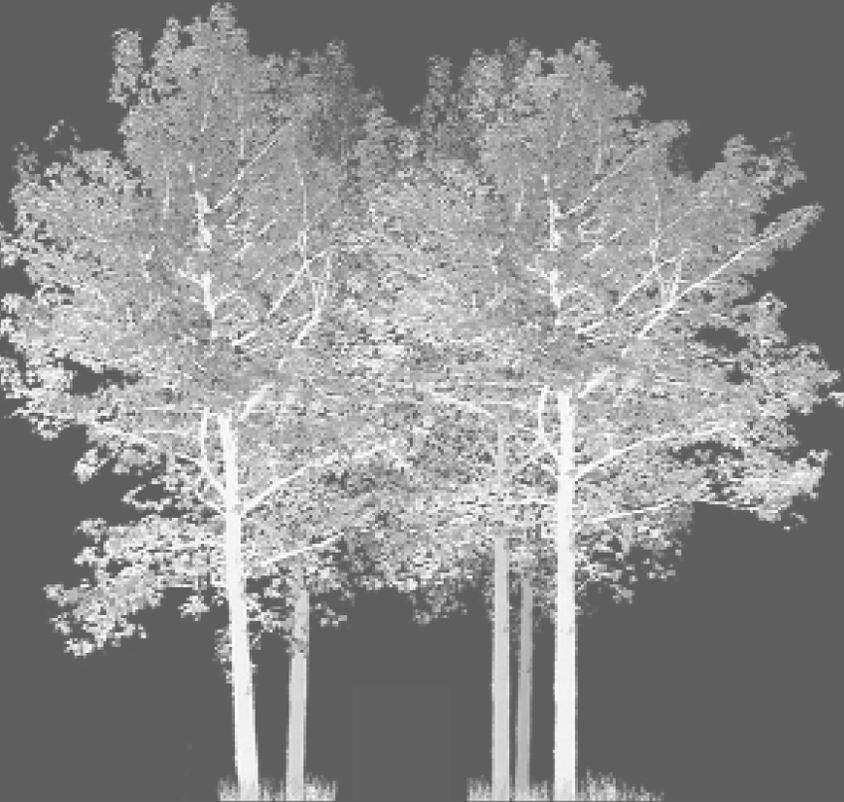
## Orientations générales

*Le projet paysager dont la charte propose une synthèse vise à construire le futur paysage bordelais. Il est destiné à conduire l'action quotidienne des services publics, le travail des concepteurs urbains, les projets des promoteurs privés (plantations de parkings en particulier), suivant les principes et orientations ci-dessous. Les règles de composition de la future structure végétale sont détaillées dans le reste du document. Elles ont vocation à s'imposer dans le volet paysager du permis de construire.*

- \* Mener le plan vert dans le respect des principes du développement durable
- \* Réhabiliter et restaurer les espaces naturels
- \* Amplifier et diversifier la structure végétale en centre-ville
- \* Créer des réseaux verts entre les parcs
- \* Requalifier les espaces verts existants
- \* Renouveler le patrimoine arboré
- \* Innover dans une gestion raisonnée des espaces verts inscrite dans la durée

L'ensemble de ces orientations générales s'appliquera au fur et à mesure des projets comme des règles permanentes visant à produire le paysage végétal décrit dans les pages suivantes.

*La charte des paysages bordelais s'inscrit également dans les objectifs des directives Natura 2000 "Oiseaux et Habitats". Notamment, les orientations d'aménagement de Bordeaux Nord et des berges de la rive droite contribueront à préserver les espèces sauvages par la restauration, la réhabilitation, la protection et la gestion des habitats indispensables à leur vie et à leur reproduction. A travers la charte des paysages, la ville s'engage à pratiquer une gestion durable des habitats et des espèces protégées. Elle adapte cette gestion en fonction des sites, dans le respect des mesures de protection en vigueur : directives, zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF), réglementation régionale et départementale (plan de prévention du risque inondation par exemple)...*



# Sommaire

## **1** Une structure végétale à grande échelle compose l'ossature verte de la ville

page 6

**1.a** Reconstituer une continuité naturelle du nord au sud

page 7

**1.b** Retrouver au nord de Bordeaux la trame bocagère orientée est-ouest

page 11

## **2** Un système densifié de ramifications vertes

page 16

**2.a** Les boulevards, structure majeure du paysage

page 17

**2.b** La maille verte concentrique des cours

page 19

**2.c** Des liaisons transversales végétalisées

page 19

## **3** Des ponctuations végétales renforcées

page 21

**3.a** Plantations sur voirie : des espaces apaisés dans les quartiers

page 21

**3.b** Des parkings systématiquement plantés

page 22

**3.c** Des espaces verts de proximité

page 26

## **4** Annexes techniques

page 27